

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

TRAVAIL - SANTE - ENVIRONNEMENT

Du 12 au 14 mars 2025 à L'IRT Marseille

S-26024

Merci de compléter le plus lisiblement possible

Nom, Prénom : Madame, Monsieur _____

Adresse : _____

_____ C.P. _____ Ville _____

Tél : ____/____/____/____/____

mail : _____@_____

date de naissance : ____/____/19____

Secteur d'activité : Privé ☐ Public ☐

Entreprise : _____

Cachet du Syndicat et signature du responsable →

N° d'adhérent (NPA) : _____

Je souhaite être **hébergé** durant le stage

Si plus de 50 km : OUI ☐

NON ☐

Fiche d'inscription à retourner à la CFDT URI PACA

16-18 Bd de Paris 13003 Marseille ou par mail : formations@cfdt-paca.fr

règlement de participation à la réception de la facture :

Chèque ou justificatif de virement

17 € par jour/stagiaire pour les structures adhérentes ou **50 €** par jour/stagiaire

Toute fiche incomplète, sans justificatif de règlement et hors délai ne pourra



TRAVAIL - SANTE - ENVIRONNEMENT

(2 jours)

PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux militants professionnels et interprofessionnels.

OBJECTIF

Répondre aux défis de la transition écologique pour les représentants du personnel

CONTENU

- ✓ Saisir les enjeux de la transition écologique, leur déclinaison dans l'entreprise et leurs impacts dans le monde du travail.
- ✓ Comprendre pourquoi et en quoi les travailleurs sont concernés par les problématiques environnementales
- ✓ Avoir des clés pour envisager des actions dans l'entreprise
- ✓ Cerner la place de l'environnement dans le dialogue social (rôle du CSE – des syndicats)
- ✓ Décrypter L'ANI du 11 avril 2023

MODALITE PRATIQUE

La demande de congé de formation économique, sociale et syndicale (CFESS) doit être remise à l'employeur un mois avant le début du stage.

L'hébergement sur place ainsi que les repas pris en commun sont directement pris en charge par l'IRT.

Les frais de déplacement seront remboursés par l'IRT (note de défraiement ci-dessous) l'AFETE ne remboursera aucune note de frais de L'IRT

Modalités d'inscription et de défraiement Institut Régional du Travail



Inscription

1. Demande d'inscription auprès de l'AFETE

2. Inscription auprès de l'Institut Régional du Travail (lieu d'habitation en PACA)

- L'inscription est gratuite et obligatoire sur le site

<https://sirt.univ-amu.fr/accueil> :

- Création du compte stagiaire
- Compléter l'ensemble du profil
- Joindre la copie de la carte grise
- S'inscrire à la formation

Sans inscription auprès de l'IRT, les documents relatifs à la formation (convocation, attestation de suivi, supports de formation ...) ne pourront être délivrés, et les remboursements réalisés.

Déplacements

• les indemnités kilométriques sont payées, sur le barème de l'université, si la résidence est à plus de 10km de l'Institut régional du travail et hors de Marseille, sur présentation des justificatifs (carte grise, tickets de péage originaux)

1 aller-retour pour les formations de 1 à 3 jours et 2 aller-retours pour les formations de plus de 3 jours.

• Seuls les transports en commun hors de Marseille, sont pris en charge sur présentation de justificatifs.

• Pour le train le remboursement est basé sur le tarif SNCF 2ème classe.

• **Pas de prise en charge de parking**

Hébergements

L'hébergement est pris en charge si le lieu de résidence est au-delà de 50km de l'IRT.

Il se fait auprès de l'établissement partenaire Odalys Prado, situé au 114 rue du rouet 13008 Marseille. 2 stagiaires par chambre hôtel appartement.

Toute demande d'hébergement doit être faite au moins 21 jours avant le premier jour de la formation.

Les frais d'annulation et/ou de modification sont à la charge du stagiaire.

Restauration

• Le repas du midi est organisé et pris en charge pour l'Institut régional du travail.

• Le repas du soir, uniquement pour les personnes résidentes à l'hôtel, est pris en charge à hauteur de 20€, sur présentation d'un justificatif individuel.



SECTEUR PRIVE

à rédiger sur papier libre et à remettre à l'employeur un mois avant le démarrage de la formation.

Modèle de lettre de demande de CFESS

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L 2145-5 à L 2145-13 et R 2145-3 à 8 du Code du travail, je vous demande l'autorisation de m'absenter du au pour suivre une action de formation d'une durée de jours au titre du CFESS.

Cette formation est organisée par l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT PACA 16/18 bd de Paris-13003 Marseille.

Cet organisme est habilité au titre des articles L.2145-2 et L.2145-5 par délégation de l'ICEFS – CFDT

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Date,

Signature



FONCTION PUBLIQUE

à rédiger sur papier libre et à remettre à l'employeur un mois avant le démarrage de la formation.

Date

Au Chef de service, autorité territoriale, autorité hospitalière

Objet : demande de congé pour formation syndicale

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé pour formation syndicale conformément au décret n° 84-474 du 15 juin 1984 (décret n°85-552 du 22 mai 1985 pour la fonction publique territoriale ; décret n°88-676 du 6 mai 1988 pour la fonction publique hospitalière) pour participer à une session de formation du au organisée par l'URI CFDT, 16-18 Bd de Paris, 13003 Marseille, organisme habilité par l'Institut Confédéral d'Etudes et de Formation Syndicales de la CFDT à dispenser des formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Date,

Signature

